

SEANCE DU 14 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze juin à neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du dix juin, sous la présidence de Mr Hubert DEGRANGE, Maire.

Etaient présents : DEGRANGE Hubert Maire, VOISIN Didier 1^{er} adjoint, BERNARDIN Jocelyne 2^{ème} adjoint, BERGER Pascal 3^{ème} adjoint, VANDEWALLE Angélique 4^{ème} adjoint, RAULET Arnaud 5^{ème} adjoint, ANDRÉ Daniel, MARTINET Florence, CHASSIN Murielle, SALLARD Christelle, IVART Yann, BIGNON Eléonore.

Etaient absents et/ou excusés :
BOUDONNAT Jean, excusé, CARAPETO FIALHO Cindy, excusée, COUPERIER Noémie, absente, BORDE Corentin, excusé, CARMONA Jean-Marie, excusé, JOLY Sébastien, excusé, MALLOT Anne, excusée.

Ont donné pouvoir :
BOUDONNAT Jean a donné pouvoir à DEGRANGE Hubert.
CARAPETO FIALHO Cindy a donné pouvoir à VANDEWALLE Angélique.
BORDE Corentin a donné pouvoir à SALLARD Christelle.
MALLOT Anne a donné pouvoir à IVART Yann.

Secrétaire de séance : Mme BERNARDIN Jocelyne.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 – PRESENTS ou REPRESENTES : 16

Mr le Maire remercie les personnes présentes et s'excuse de faire un conseil municipal le dimanche mais les délais demandés étant très courts.

Mr le Maire donne lecture d'un mail de Mr JOLY Sébastien :

« Monsieur le Maire,

Je vous informe que je ne pourrai pas assister à la séance du conseil municipal convoquée le dimanche 14 juin 2026 à 9 heures.

Je vous précise également que je ne donnerai aucun pouvoir pour cette réunion.

Je vous remercie de bien vouloir porter cette information à la connaissance de l'assemblée et de m'excuser auprès de mes collègues du conseil municipal pour cette absence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Sébastien Joly
Conseiller municipal de Lusigny »

Mr le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir rajouter à l'ordre du jour la délibération donnant délégation au maire de défendre la commune en justice.

Mr le Maire résume à l'assemblée la requête de protestation électorale reçue du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand émanant de Mr JOLY Sébastien :

Le 03 avril 2026, Sébastien JOLY a signalé au contrôle de légalité de la Préfecture, je cite « des irrégularités relatives à l'ordre du jour du conseil municipal du 02 avril 2026 »

Suite à cela, Sébastien JOLY a effectué une requête auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand pour je cite « annulation des délibérations adoptées lors de la séance du conseil municipal de Lusigny du 02 avril 2026 relatives à la désignation des représentants de la commune au SICTOM, SIVOM et CLECT »

Le délai imparti pour présenter notre mémoire en défense auprès du Tribunal Administratif est de 5 jours.

Je vous propose donc, face à l'urgence, de solliciter le cabinet d'avocats OGR, situé à Moulins, pour préparer ce mémoire de défense.

DELIBERATION POUR LA DESIGNATION DU CABINET OGR SUITE A LA PROTESTATION ELECTORALE RECUE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CLERMONT-FERRAND :

Mr le Maire signale à l'assemblée que la commune de Lusigny ainsi que 8 élus ont reçu une requête introductive d'instance recours pour excès de pouvoir de la part du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand émanant de Mr JOLY Sébastien, conseiller municipal.

L'objet de la requête est une protestation électorale concernant la désignation des représentants de la commune au SICTOM Nord-Allier, SIVOM et CLECT. Un délai imparti de 5 jours est donné à la commune pour présenter un mémoire en défense, d'où l'intérêt de désigner un cabinet d'avocats pour représenter la commune devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand et répondre au recours pour excès de pouvoir introduit par Mr JOLY Sébastien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne le Cabinet OGR pour défendre les intérêts de la commune contre la protestation électorale émanant de Mr JOLY Sébastien.

DELIBERATION DONNANT DELEGATION AU MAIRE DE DEFENDRE LA COMMUNE EN JUSTICE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-21 (8°), L.2132-22 (16°), L2132-1 et L.2132-2,

Vu la copie de la requête présentée devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand par Mr JOLY Sébastien visant à une protestation électorale,

Considérant que le maire peut défendre la commune dans les actions en justice intentée contre elle,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire, Mr DEGRANGE Hubert, à défendre en justice la commune dans l'action requête pour protestation électorale engagée par Mr JOLY Sébastien.
- Autorise le maire, Mr DEGRANGE Hubert, à se faire assister du cabinet d'avocats OGR.

Mr BERGER Pascal intervient en signalant qu'il aurait souhaité la présence de Mr JOLY Sébastien plutôt que de présenter ses excuses par mail.

La séance est levée à 9 h 05.